

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ORDRE DES OPTICIENS D'ORDONNANCES DU QUÉBEC
TENUE LE DIMANCHE 24 OCTOBRE 2021 À 9 H
EN MODE VIRTUEL**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente, Mme Brigitte Robidas, souhaite la bienvenue et se déclare très heureuse de la présence des membres à cette assemblée générale annuelle de l'Ordre qui se tient en mode virtuel.

Après avoir obtenu confirmation de la secrétaire de l'Ordre que le quorum est atteint, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée générale annuelle ouverte à 9 h 02.

Étaient présents :

Agnaou, El Hassan, 3327	El Hadria, Lamiaa, 3170	Pilote, Diane, 684
Airoldi-Tanguay, Vincent, 1300	Florit, Nathalie, 2816	Poirier-Chicoine, Audrey, 3358
Alary Levesque, Véronique, 2934	Fontaine, Manon, 1079	Privée, Émilie, 2759
Amazan, Emiridy, 3563	Forget, France, 792	Rancourt, Sylvie, 3102
Antari, Saadia, 2986	Fournier, Yann, 2815	Raquepas, Mario, 831
Arbour, Samantha, 3605	Frances, Arnaud, 3107	Rhéaume, Roxanne, 3082
Authier, Elen, 1607	Fredj, Vanessa, 2140	Rioux, Andrée, 2017
Babin, Dany, 901	Gagnon, Andréanne, 3624	Robidas, Brigitte, 920
Beaulé, Tamara, 3089	Gauthier, Maude, 3372	Robitaille, Vicky, 2320
Beauregard, Amélie, 2937	Gosselin Lévesque, Sindy, 1768	Rogler, Hélène, 2865
Bédard, Claude, 1259	Gourmelen, Catherine, 2487	Samson, Linda, 923
Bédard, Stéphane, 1286	Graham, Karolane, 2065	Samson, Josée, 1066
Bédard, Myriam, 2548	Gravel-Asselin, Lisa, 1862	Sardi, Samir, 957
Belair, Nadine, 2152	Halley, Andréanne, 3234	Sauvageau, Luc, 689
Béland, Esther, 845	Hamel, Manon, 1122	Sauvé, Charles-Étienne, 3181
Belarbi, Ouardia, 3609	Hould, Mélina, 3626	Savoie, Isabelle, 1634
Bencheikh, Hicham, 3610	Isaia, Benoît, 1953	Scott, Patrice, 1025
Bernard, Caroline, 1852	Labbe, Sophie, 1929	Séguin, Myriam, 2892
Blais, Marie-Josée, 3543	Labelle Voyez, Alexandra, 2599	Siméon, Myriam, 1515
Boucher, Mélanie, 1993	Lajeunesse, Isabelle, 1770	Spiro, Eliezer, 3366
Boudreault, Elizabeth, 2658	Lamarre, Marie-Pier, 1535	Tardif, Darquise, 1157
Boullanger-Goyer, Mélissa, 1527	Landry, Denis, 978	Tardot, Mathieu, 3165
Brouillard, Brigitte, 3379	Latraverse, Julie, 948	Tarhini, Latifa, 2355
Brulé, Aurélie, 2510	Laurendeau, Jacinthe, 1273	Thériault, Gérard, 837
Brunet, Manon, 1963	Leblond-Fournier, Elodie, 3538	Tountas, Nicolas, 1697
Charette, Véronique, 2162	Leclerc, Sophie, 1752	Trudel-Beauvillier, Sophie, 2447
Cherifi, Samira, 1320	Lecompte, Stéphanie, 3631	Turcot, Émilie, 3644
Cloutier, Danielle, 904	Légaré, Sylvain, 1054	Vaillancourt, Guylaine, 1234
Côté, Julie, 1584	Maheux, Johanne, 1130	Vallée, Francine, 1209
Dagenais, Frédéric, 1500	Marotte, Julien, 3540	Vallières, Julie, 1544
D'Amours, Audrey, 1999	Martineau, Annick, 2315	Viens, Isabelle, 1520
De Gonzague, Dede, 3440	Mcdonald, Clémence, 889	Whittom, Julie, 2051
Denis, Karine, 1709	Michaud, Guylaine, 1091	
Des Roches, Marie-Claire, 1552	Moreau, Jannick, 3635	<u>Non votants :</u>
Deschênes, Martin, 1172	Morin, Caroline, 2146	Assogba, Jennifer
Desrochers, Pierre-Guy, 1741	Munger, Véronique, 1690	Blais, Karine
Dion, Marie-Sophie, 1115	Nadeau, Roger, 498	Boulerice, Suzie
Dionne, Louise, 814	Nadeau, Annie-Claude, 2709	Cohen, Betty
Dumesnil, Pierre, 727	Ouellet, Alexandra, 3426	Larochelle, Roland
El Alami, Souad, 3053	Pageau, Karine, 1691	

2. **PRÉSENTATION DES RÈGLES DE DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

La présidente explique les règles de déroulement de l'Assemblée :

- a) La distanciation physique est respectée en studio.
- b) Le support informatique est assuré par Digicast et l'évènement par OPC Évènements.
- c) Les documents de l'Assemblée ont été envoyés avec l'avis de convocation le 24 septembre dernier et se trouvent sur la page à : <https://opticien.qc.ca/assemblee-generale-annuelle-aga/>
- d) Pour chaque projet de résolution, un proposeur et un appuyeur sera demandé. Pour ce faire, vous pourrez alors choisir d'être proposeur ou appuyeur de la résolution dans la fenêtre à votre écran.
- e) Pour chaque vote, vous verrez la question directement à votre écran avec les choix de réponses. Une fois votre réponse soumise, cliquez sur le bouton d'envoi du vote.
- f) Un délai d'environ 45 secondes est nécessaire pour les questions, les résultats de vote et les noms des proposeurs et appuyeurs de résolutions.
- g) Les résultats des votes seront affichés à votre écran.
- h) Pour chaque période de questions, à l'invitation de la présidente, vous pourrez demander la parole ou indiquer votre question dans la fenêtre à votre écran.
- i) Les questions similaires ne seront répondues qu'une seule fois.
- j) S'il reste des questions à la fin de la période allouée, elles seront répondues après l'Assemblée par courriel ou sur la page de l'Assemblée générale le cas échéant.
- k) Aucune pause n'est prévue à la séance.

3. **LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'avis de convocation 2021 a été transmis aux membres de l'Ordre par courriel le 24 septembre 2021.

La présidente propose que l'avis de convocation ne soit pas lu. Un vote a lieu. L'exemption de lecture est acceptée.

La présidente suggère l'adoption de l'ordre du jour et sollicite une proposition pour l'adoption de l'ordre du jour.

SUR UNE PROPOSITION DE JULIEN MAROTTE, APPUYÉE PAR LUC SAUVAGEAU, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

Un vote a lieu. L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

4. **PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022**

La présidente, Mme Brigitte Robidas, souhaite la bienvenue et se déclare très heureuse de la présence des membres à cette assemblée générale annuelle de l'Ordre.

Elle présente les membres du Conseil d'administration et les membres du personnel de l'Ordre.

Membres du Conseil d'administration

Région Est

- M. Yann Fournier, administrateur
- Mme Darquise Tardif, administratrice

Région Ouest

- M. Romain Faux, administrateur
- M. Benoit Isaia, administrateur
- Mme Vanessa Fredj, administratrice

Région Centre

- Mme Audrey D'Amours, administratrice

Administrateurs nommés par l'Office des professions

- Mme Betty Cohen
- M. Roland Larochelle

Personnel de l'Ordre

- Mme Josée Samson, syndique
- M. Patrice Scott, syndic adjoint
- Mme Karine Blais, directrice générale et secrétaire de l'Ordre
- Mme Sophie Trudel-Beauvillier, responsable des affaires professionnelles

Mme Robidas souligne la présence des membres de comités et de présidents. Elle les remercie de leur travail dans l'ombre.

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020**

Le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 25 octobre 2020 a été mis sur le site Web de l'Ordre et les membres en furent informés dans l'avis de convocation.

La présidente suggère de dispenser la secrétaire de sa lecture. Un vote a lieu. L'exemption de lecture est acceptée.

La présidente invite les membres qui étaient présents à l'assemblée générale annuelle de 2020 d'adopter le procès-verbal.

SUR UNE PROPOSITION DE SYLVAIN LÉGARÉ, APPUYÉE PAR JULIE LATRAVERSE, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 25 octobre 2020.

Un vote a lieu. Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2020 est adopté tel que présenté.

6. **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La présidente de l'Ordre, Mme Brigitte Robidas, présente son rapport.

7. **ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

La présidente invite M. Pierre Vallerand, CPA de chez Raymond-Chabot-Grant-Thornton, à présenter les états financiers au 31 mars 2021, en rappelant que les états financiers ont été transmis aux opticiens via l'avis de convocation.

La présidente d'assemblée remercie M. Vallerand et l'invite à quitter la réunion.

8. **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE DE L'ORDRE : CONSULTATION SUR LA COTISATION ANNUELLE 2022-2023 DES MEMBRES DE L'ORDRE ET BUDGET 2022-2023**

La présidente explique le processus de consultation des membres concernant la fixation de la cotisation annuelle. Cette décision appartient désormais au conseil d'administration de l'Ordre qui prend néanmoins en compte les commentaires des membres émis lors de deux périodes de consultation. La présidente explique le processus de la fixation de la rémunération des administrateurs élus et de celle de la présidence.

La présidente passe la parole à la secrétaire de l'Ordre qui donne le résultat de la consultation. Mme Blais informe la présidente qu'aucun commentaire n'a été reçu concernant la cotisation proposée pour 2022-2023.

Mme Blais présente ensuite le budget 2022-2023.

9. **CONSULTATION DE L'ASSISTANCE SUR LA COTISATION ANNUELLE 2022-2023**

La présidente invite les membres à faire leurs commentaires maintenant s'ils en ont.

Aucun commentaire sur la cotisation annuelle n'est fait.

Résolution adoptée par le Conseil d'administration le 13 septembre 2021

ATTENDU que le Conseil d'administration a examiné les prévisions budgétaires 2022-2023;

ATTENDU que le Conseil d'administration a obtenu toutes les explications souhaitées;

ATTENDU les prévisions budgétaires adoptées au cours de la présente réunion;

ATTENDU que conformément aux articles 85.1 et 103.1 du Code des professions, le Conseil d'administration doit, avant de fixer la cotisation annuelle des membres de l'Ordre pour l'exercice financier 2022-2023, consulter ses membres à ce sujet 30 jours avant l'Assemblée générale annuelle ainsi que lors de l'Assemblée générale annuelle;

ATTENDU que la première consultation se tiendra entre le 24 septembre et le 23 octobre 2021;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

DE MAINTENIR, pour consultation auprès des membres, la cotisation annuelle 2022-2023 à 700 \$ plus taxes et de fixer au 1^{er} avril 2022, la date d'exigibilité de cette cotisation annuelle;

DE COMMUNIQUER aux membres le projet de résolution ainsi que les documents requis en vertu de l'article 103.1 du Code des professions;

DE CONSULTER les membres au sujet du montant de la cotisation annuelle pour l'exercice financier 2022-2023.

Projet de résolution sur la cotisation annuelle des membres de l'Ordre 2022-2023 présenté aux membres en Assemblée

ATTENDU que le Conseil d'administration a examiné les prévisions budgétaires 2022-2023 ;

ATTENDU que le Conseil d'administration a obtenu toutes les explications souhaitées ;

ATTENDU que conformément au *Code des professions*, les cotisations pour l'exercice financier 2022-2023 sont fixées par le Conseil d'administration de l'Ordre, après consultation des membres réunis en assemblée générale et après avoir considéré les commentaires reçus dans le cadre de la consultation des membres tenue au moins 30 jours avant l'assemblée ;

ATTENDU que le budget révisé 2021-2022 et les prévisions budgétaires 2022-2023, en ne considérant aucune augmentation de la cotisation, permettent de maintenir les opérations courantes de l'Ordre et de continuer les travaux liés au plan stratégique 2018-2023 adopté par le Conseil d'administration au printemps 2018 ;

ATTENDU que compte tenu de ces considérations, aucune hausse de cotisation n'est recommandée pour l'exercice financier 2022-2023 ;

ATTENDU la recommandation du Conseil d'administration du 13 septembre 2021 ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

DE MAINTENIR la cotisation pour l'exercice financier 2022-2023 au même montant que celui fixé pour l'exercice financier 2021-2022, soit 700 \$ plus taxes et de fixer au 1^{er} avril 2022, la date d'exigibilité de cette cotisation annuelle.

Un vote a lieu. La cotisation à 700 \$ est acceptée telle que proposée.

10. ADOPTION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

a) Adoption de la rémunération de la présidente

La présidente cède la parole à la secrétaire de l'Ordre, Mme Karine Blais. Mme Blais explique qu'aucun commentaire n'a été reçu des membres.

ATTENDU les prévisions budgétaires adoptées lors de la séance du conseil d'administration du 13 septembre 2021;

ATTENDU l'obligation de présenter une résolution aux membres de l'Ordre sur la rémunération de la présidence à l'assemblée annuelle 2021 conformément à l'article 104 du *Code des professions*;

ATTENDU que la rémunération de la présidence du Conseil d'administration tient compte du temps qu'elle doit consacrer à ses fonctions et vise également à attirer des personnes de talent sans pour autant qu'une telle rémunération vise à les compenser entièrement;

ATTENDU que le Conseil d'administration recommande, pour l'exercice financier 2022-2023, de maintenir à 32 400 \$ la rémunération de la présidente du Conseil d'administration;

ATTENDU que le Conseil d'administration recommande aux membres réunis lors de l'Assemblée générale annuelle 2021, conformément à l'article 104 du *Code des professions*, d'approuver la rémunération de la présidente du Conseil d'administration, telle que détaillée dans la présente résolution.

SUR UNE PROPOSITION DE JULIE LATRAVERSE, APPUYÉE PAR ANDRÉE RIOUX, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER conformément à l'article 104 du *Code des professions*, la rémunération de la présidente, telle que détaillée dans la présente résolution.

Un vote a lieu. La rémunération de la présidente du Conseil est adoptée tel que proposée.

b) Adoption de la rémunération des administrateurs élus, à l'exception de la présidente

La présidente d'assemblée cède la parole à la secrétaire de l'Ordre, Mme Karine Blais. Mme Blais explique qu'aucun commentaire n'a été reçu des membres.

ATTENDU les prévisions budgétaires adoptées lors de la séance du conseil d'administration du 13 septembre 2021;

ATTENDU l'obligation de présenter une résolution aux membres de l'Ordre sur la rémunération des administrateurs à l'assemblée annuelle 2021 conformément à l'article 104 du *Code des professions*;

ATTENDU que le Conseil d'administration recommande, pour l'exercice financier 2022-2023, de maintenir à 135 \$ pour une réunion de 4 heures et moins et à 270 \$ pour une réunion de plus de 4 heures la rémunération des administrateurs élus du Conseil d'administration, à l'exception de la présidente;

ATTENDU que le Conseil d'administration recommande aux membres réunis lors de l'Assemblée générale annuelle, conformément à l'article 104 du *Code des professions*, d'approuver la rémunération des administrateurs élus du Conseil d'administration, telle que détaillée dans la présente résolution.

SUR UNE PROPOSITION DE LUC SAUVAGEAU, APPUYÉE PAR ANDRÉE RIOUX, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER conformément à l'article 104 du *Code des professions*, la rémunération des administrateurs élus du Conseil d'administration, telle que détaillée dans la présente résolution.

Un vote a lieu. La rémunération des administrateurs est adoptée tel que proposée.

11. NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

La présidente cède la parole à la secrétaire de l'Ordre. Mme Blais explique qu'aucun commentaire n'a été reçu des membres.

ATTENDU que la nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2022-2023 doit être approuvée par le Conseil d'administration afin d'être soumise à l'approbation des membres lors de l'Assemblée générale annuelle 2021;

ATTENDU qu'il s'agira du troisième mandat de l'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT);

ATTENDU que le mandat de l'auditeur indépendant est renouvelable sur approbation des membres lors de l'Assemblée générale annuelle;

ATTENDU la recommandation présentée l'an dernier et acceptée pour un mandat de 3 ans;

ATTENDU que la direction a négocié les honoraires d'audit pour l'exercice financier 2022-2023 et qu'elle juge la proposition de l'auditeur indépendant raisonnable;

ATTENDU la recommandation du Conseil d'administration du 13 septembre 2021.

SUR UNE PROPOSITION DE LUC SAUVAGEAU, APPUYÉE PAR MARIE-JOSÉE BLAIS, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le renouvellement du mandat du cabinet Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) à titre d'auditeur indépendant de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023.

Un vote a lieu. La nomination de l'auditeur indépendant est adoptée tel que proposée.

12. QUESTIONS DES MEMBRES REÇUES AVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Aucun sujet ni questions n'ont été reçus de la part des membres avant l'Assemblée générale. La présidente invite maintenant les membres à poser leurs questions et y répond.

13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La présidente remercie les membres pour leur présence à l'assemblée et les membres du Conseil d'administration pour leur support.

SUR UNE PROPOSITION DE JULIE CÔTÉ, APPUYÉE PAR NICOLAS TOUNTAS, IL EST RÉSOLU :

DE LEVER l'Assemblée générale annuelle à 10 h 43.

Un vote a lieu. La levée de l'Assemblée est adoptée tel que proposée.

Karine Blais, CPA, CMA
Directrice générale et Secrétaire de l'Ordre

**ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 24 OCTOBRE 2021**

- LISTE DES DOCUMENTS DÉPOSÉS -

- Point 3 · Ordre du jour
- Point 5 · Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des opticiens
d'ordonnances du Québec du 25 octobre 2020
- Point 7 · États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2021